Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_082-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 10 12

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin, à 08 Heures 30, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis

Absents :
DELABARRE Sylviane, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David

Absents ayant donné pouvoir :
BOUGEOT Frédéric donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GELY-PERNOT Aurore

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_082-DE

N° B_DEL_2026_082

Objet **Eau-Assainissement**

FNCCR - Petit et grand cycle de l'eau - Cotisation 2026

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association nationale régie par la loi de 1901, qui regroupe pour des collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour l'organisation et la gestion de services publics dans quatre secteurs d'activité : énergie, cycle de l'eau, numérique et déchets.

Les services de la Fédération travaillent en collaboration sur des sujets d'intérêt commun tels que les relations avec les associations de consommateurs, le développement des réseaux intelligents ou la coordination et la sécurisation des travaux sur les différents réseaux.

Dans le domaine de l'eau, la FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences de ses adhérents pour le petit et le grand cycle de l'eau :
• La production et la distribution d'eau potable ;
• L'assainissement collectif et non collectif des eaux usées ;
• La gestion des eaux pluviales ;
• La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ;
• La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Ses missions comprennent notamment le conseil auprès de ses adhérents, l'élaboration de dossiers techniques, l'animation de groupe de travail, l'organisation de réunion périodique, la mise à disposition de documents…

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est adhérente à cette association depuis 2018 au titre sa compétence ANC (cotisation de 400 € portée sur le budget annexe assainissement) et depuis 2020 plus largement au titre du domaine de l'eau (cotisation répartie entre le budget annexe assainissement pour 400 € net et le solde sur le budget principal).

L'avis d'appel à cotisation 2026 adressé pour 2026 s'élève à 1509,17 € net (3,8 centimes par habitant pour 39 715 habitants).

Monsieur le Président propose de valider le montant de l'adhésion 2026, soit 1 509,17 € net dont la prise en charge s'effectue à hauteur de 400 € sur le service ANC et 1 109,17 € net sur service AC dans le budget annexe « assainissement ».

Vu les statuts de la FNCCR, dont le siège social est situé 20 blvd Latour-Maubourg à Paris,

Vu la délibération 2019-381 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2019 validant l'adhésion de la Communauté de Communes à la FNCCR au titre du petit et du grand cycle de l'eau,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la cotisation 2026 à la FNCCR, soit 1 509,17 € net dont la prise en charge s'effectue à hauteur de 400 € sur le service ANC et 1 109,17 € net sur service AC dans le budget annexe « assainissement ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 06/07/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le Président,